

Formation au secourisme

Le Code du travail fait obligation à l'employeur d'organiser dans son entreprise les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades. De ce fait, conformément à l'article R. 4224-16, en l'absence d'une présence permanente d'infirmier(e), l'employeur doit prendre l'avis du médecin du travail pour définir les mesures nécessaires. Cette organisation des secours passe par la mise en place, sur les lieux de travail, d'un dispositif d'alerte en cas d'accident ou de personne malade, la mise à disposition d'un matériel de premiers secours et la présence de personnes ayant suivi une formation de secouriste. Notre formation au secourisme a été conçue pour répondre à ce besoin.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de son activité professionnelle, ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposés par le code du travail.

Prérequis

- Aucun.

Objectifs pédagogiques

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident en respectant les procédures de l'entreprise.

Contenu de la formation

- Situer le cadre juridique de son intervention.
- Réaliser une protection adaptée.
- Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée :
 - La victime présente un saignement abondant
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise, de brûlure, d'une douleur empêchant certains mouvements ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
 - La victime ne répond pas mais elle respire
 - La victime ne répond pas et ne respire pas

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Moyens pédagogiques et techniques

Email: info@devhom.com

Tel: 09 72 35 50 31

- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection
- Pour les apports théoriques : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation individuelle de formation et certificat de réalisation